



réunion d'info syndicale

Mercredi 9 avril - 9h-12h - CRETEIL

Maison des syndicats, salles 3/ 4
11/13 rue des Archives

De quoi parlerons-nous ?

- Carte scolaire et classement ZEP
- Réforme des métiers.
- UPE2A
- CAPD Circulaire mouvement des personnels
- Rythmes scolaires

Comment participer ?

Pour participer à la RIS organisée par SUD éducation à la Maison des syndicats de Créteil (salles 3/4, 11/13 rue des Archives), adressez votre courrier de participation à votre IEN à l'aide de la lettre type, complétée et signée.

Nom :
Prénom :
Affectation :

Mme/M l'IEN,

Conformément au décret 82-447 du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par SUD éducation Créteil, le 9 avril 2014 de 9h à 12h à la maison des syndicats de Créteil.

Ces trois heures seront déduites des heures annualisées obligatoires (réunions de concertation, animations ou conférences pédagogiques) prévues par le décret 2008-775 du 30 juillet 2008.

Fait le

Signature

S'informer ? Un droit !

RIS : Réunions d'Information Syndicale

Tous les personnels ont droit à **1h mensuelle** (article 5 du décret du 28 mai 1982). **Ces réunions sont ouvertes à tous les collègues, syndiqué-e-s ou non.**

Pour des raisons de service, **dans le premier degré, les RIS sont autorisées par demi-journée.** Ce temps de RIS est à décompter des heures de réunions annualisées. (concertation, animation/ conférence pédagogique programmée le même jour ou à une autre date).

→ La notion de **conférence pédagogique «obligatoire» n'existe pas.** Aucun-e IEN ne peut donc vous empêcher de participer à une RIS sous prétexte qu'une conférence pédagogique est organisée ce jour-là.

SUD éducation Académie de Créteil, syndicat affilié à l'union syndicale SOLIDAIRES

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives 94 010 Créteil Cedex

01 43 77 33 59 contact@sudeduccreteil.org http://www.sudeduccreteil.org